

Annexe 8 : Bordereau de dépôt de documents valant accusé de réception



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

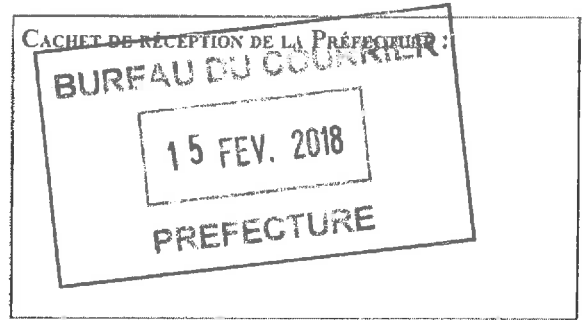
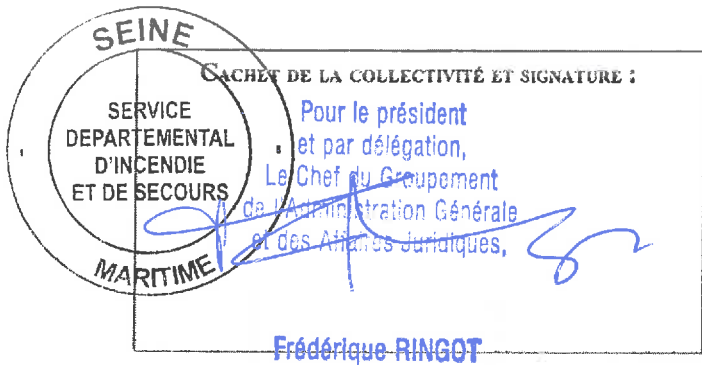
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

<b>COLLECTIVITÉ</b>  Service départemental d'incendie et de secours 6, rue du verger CS 40078 76192 YVETOT Cedex	<b>DATE D'ENVOI :</b>  15 FEV. 2018
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Modification du tableau des emplois budgétaires	N°2018-CA-01	
Modification et adaptation de l'organigramme du groupement finances et commande publique (GFCP)	N°2018-CA-02	
Budget principal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017	N°2018-CA-03	
Budget annexe restauration - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017	N°2018-CA-04	
Ajustement des autorisations de programme votées	N°2018-CA-05	
Création d'une autorisation de programme "travaux de développement durable et économies d'énergie"	N°2018-CA-06	
Création d'une autorisation de programme "sécurité dans les établissements du Sdis"	N°2018-CA-07	
Budget primitif 2018 - Budget principal	N°2018-CA-08	
Budget primitif 2018 - Budget annexe restauration	N°2018-CA-09	
Nouvelle politique immobilière - Modalités de désignation des équipes de maîtrise d'œuvre	N°2018-CA-10	



*\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*